

machines et métaux; tissus, cuir et caoutchouc; bois et produits du bois y compris le papier-journal; et une foule de produits de toutes sortes. Les fonctionnaires de la Division des denrées spécialisés dans ces divers domaines se tiennent en relation avec l'industrie par des visites personnelles et un échange de correspondance; ils se tiennent au courant de la situation à l'étranger en communiquant avec les commissaires du commerce du Canada. Le Service de l'exportation signale à l'attention des commissaires du commerce l'état des approvisionnements au Canada et aussi passe les renseignements reçus des commissaires du commerce aux fabricants et exportateurs canadiens. Il s'applique à trouver des occasions d'accroître la vente de produits canadiens à l'étranger et renseigne les exportateurs sur la réglementation relative au commerce extérieur. Le Service de l'importation obtient des renseignements sur l'état des approvisionnements à l'étranger et porte à l'attention des commissaires du commerce les besoins du marché canadien. Il s'occupe surtout de trouver des sources avantageuses d'approvisionnement de matières premières pour les manufactures et veille à favoriser l'acheteur canadien sur les marchés internationaux de denrées.

Il existe des répertoires qui renferment une liste des maisons canadiennes et autres exportateurs, et un état détaillé des produits qu'ils peuvent exporter, ainsi qu'une liste des maisons canadiennes d'importation et un état détaillé de leurs fournisseurs étrangers et des produits qui les intéressent en vue de l'importation. Ces répertoires sont de nature confidentielle et des exemplaires n'en sont fournis qu'aux commissaires du commerce.

Le Service du transport et des communications a pour fonction de faciliter au besoin l'expédition des marchandises à partir du point d'origine jusqu'à leur destination ultime. Il se tient en relation avec les chemins de fer, les exploitants et agents de services de transport par eau, les compagnies d'assurance maritime, et les agents expéditeurs et courtiers. Il étudie constamment les nouvelles mesures adoptées par les gouvernements étrangers et qui atteignent le mouvement des marchandises canadiennes, les variations des taux fixés et des règlements établis par des compagnies privées de navigation et la physionomie du commerce extérieur du Canada en relation avec les services de transport. Le Service maintient un répertoire des services commerciaux du Canada qui contient des renseignements sur les formalités douanières canadiennes, le facturage, l'emballage, la mise en vente, les facilités d'acheminement, les services d'expédition maritime, le transport par rail et les marchés. Ces renseignements permettent aux commissaires du commerce de faire connaître le Canada comme marché organisé et de travailler à rapprocher davantage les maisons canadiennes et les maisons étrangères avec qui elles sont en relations.

Le Service des permis d'exportation et d'importation est chargé de l'application des mesures de réglementation visant le transport des denrées rares et des denrées d'un caractère stratégique qui font l'objet d'une réglementation en vertu de l'autorité de la loi sur les permis d'exportation et d'importation. Il assure la surveillance de l'exportation des armes et des munitions, des engins de guerre, des matières radioactives et autres articles d'ordre stratégique. En collaboration avec les gouvernements étrangers, le Service applique aussi des mesures en vue de l'émission de certificats d'importation et de la vérification des livraisons afin d'empêcher que les expéditions de denrées d'importance critique ne soient détournées vers des destinations peu désirables. Le nombre et le genre de denrées réglementées varient sensiblement de temps à autre, traduisant ainsi l'effort constant en vue de supprimer les restrictions dès que la nécessité ne s'en fait plus sentir.